

COMMUNIQUÉ



LES PRODUCTEURS DE
POMMES DU QUÉBEC

Agents autorisés
Membres du conseil d'administration des PPQ
Association des emballeurs de pommes du Québec
M^{me} Sophie Perreault, AQDFL
M^{me} Isabelle Demers, Table filière pomme
Entrepositaires

Représentants des chaînes
Loblaws, Provigo, Maxi et Maxi & Cie
Metro
Sobey's

16 août 2018

PRIX MINIMUM DE LA POMME TARDIVE DESTINÉE À LA CONSOMMATION À L'ÉTAT FRAIS – RÉCOLTE 2018

Décision du comité de prix du **16 août 2018** des pommes destinées à la consommation à l'état frais, dont font partie des représentants de l'Association des emballeurs de pommes du Québec et des Producteurs de pommes du Québec, d'établir le prix des premières variétés tardives :

Date	Sunrise Paulared Lobo (minot : 42 lb)	Ginger Gold (minot : 42 lb)	McIntosh (minot : 42 lb)
À compter du début de l'écoulement	S : 15,00 \$ C : 18,00 \$	S : 15,00 \$ C : 17,00 \$	S : 15,00 \$ C : 17,00 \$
Le prix des pommes destinées en cellule s'appliquera pour toutes les pommes de calibre 2 ¾ po et plus vendues en vrac dans des contenants de 35 lb et plus			
Promotions ciblées (sans complément de prix)			
À compter du début de l'écoulement	Rabais de 2 \$/minot (SANS COMPLÉMENT DE PRIX) pour les pommes de variétés Paulared, Lobo et Sunrise en sac et rabais de 3 \$/minot (SANS COMPLÉMENT DE PRIX) pour les pommes destinées en cellule.		
À compter du début de l'écoulement	Rabais de 2 \$/minot (SANS COMPLÉMENT DE PRIX) pour les pommes de variétés Ginger Gold et McIntosh en sac		
Pommes destinées au commerce interprovincial et à l'exportation (opportunité d'affaires) - (sans complément de prix)			
À compter du début de l'écoulement	<u>Pommes vendues en vrac :</u> Rabais de 2 \$/minot (SANS COMPLÉMENT DE PRIX) pour les pommes de variétés Paulared, Lobo et Sunrise en sac et rabais de 3 \$/minot (SANS COMPLÉMENT DE PRIX) pour les pommes destinées en cellule Le rabais s'applique sur la portion destinée à l'état frais (cellule et sac) du classement prédéterminé ou sur la portion commercialisée à l'état frais suite au classement réel, excluant le déclassement <u>Pommes vendues en sac ou en cellule :</u> Rabais de 2 \$/minot (SANS COMPLÉMENT DE PRIX) pour les pommes de variétés Paulared, Lobo et Sunrise vendues en sac Rabais de 3 \$/minot (SANS COMPLÉMENT DE PRIX) pour les pommes de variétés Paulared, Lobo et Sunrise vendues en cellule		
À compter du début de l'écoulement	<u>Pommes vendues en vrac :</u> Rabais de 2 \$/minot (SANS COMPLÉMENT DE PRIX) pour les pommes de variétés Ginger Gold et McIntosh en sac. Le rabais s'applique sur la portion destinée à l'état frais (sac) du classement prédéterminé ou sur la portion commercialisée à l'état frais en sac suite au classement réel, excluant le déclassement. <u>Pommes vendues en sac:</u> Rabais de 2 \$/minot (SANS COMPLÉMENT DE PRIX) pour les pommes de variétés Ginger Gold et McIntosh en sac		

S : sac C : cellule

APPLICATION DE L'ANNEXE H – PROMOTIONS CIBLÉES

Les promotions ciblées s'appliqueront de la façon suivante :

Un rabais sera alloué pour les variétés vendues en promotion ciblée annoncées en circulaire tel que décrit précédemment. Le calcul du prix moyen devra s'effectuer sur une base mensuelle par variété ciblée au tableau des prix précédents sur des annexes H distinctes pour l'établissement du prix moyen en sac et/ou en cellule par variété ciblée pour chacun des mois (selon la période identifiée dans le tableau précédent). Les emballeurs devront conserver la preuve des promotions ciblées ou la circulaire originale pour pouvoir la présenter à l'inspecteur lors de la vérification des annexes H.

PRIX DES VARIÉTÉS HÂTIVES : Les membres du comité ont décidé que le prix des variétés hâtives serait flottant.

POMME DE CATÉGORIE COMMERCIALE

La Convention de mise en marché avec l'AEPQ intègre une nouvelle catégorie de pommes destinées à l'état frais soit les pommes de catégorie Canada commerciales avec ses critères de qualité établis en vertu de l'annexe A3, avec une fermeté minimum de 10 lb, et inspectées selon des critères de qualité établis à l'annexe C. Le 31 juillet 2018, le comité a décidé d'établir le prix minimum à **10 \$/minot** et le calibre minimum sera de 2 3/8 pouces. Donc, selon les besoins des chaînes, certaines parties de lots de pommes déclassées seront payées aux producteurs au prix décidé sans coût de manutention.

Pompouce* : destinée exclusivement aux Centres de la petite enfance et garderies
(seulement pour les variétés Paulared, McIntosh, Spartan, Gala, Empire et Cortland)

	Prix / minot de 42 lb			
	Paulared	McIntosh	Spartan, Empire, Cortland	Gala
À compter du début de l'écoulement	10,50 \$	10,50 \$	À venir	À venir
* Précisions sur Pompouce : Les pommes avec les calibres 2 ¼ à 2 1/2 po. et le prix est 30 % de moins que les pommes en sac.				

PROCHAIN COMITÉ DE FIXATION DES PRIX DES POMMES DESTINÉES À LA CONSOMMATION À L'ÉTAT FRAIS

Étant donné que le calendrier des dates de mise en marché est évolutif, il peut être révisé régulièrement selon l'évolution de la récolte. Le prochain comité de fixation des prix des pommes destinées à la consommation à l'état frais se tiendra le **lundi 27 août 2018 à compter de 13 h par conférence téléphonique** dans le but de rediscuter des dates de mise en marché et le prix des pommes destinées à la consommation à l'état frais tardives et du calendrier des dates de mise en marché.

PRIX MINIMUM DE LA POMME DESTINÉE À LA TRANSFORMATION - RÉCOLTE 2018

Décision du comité de prix du **8 août 2018** des pommes destinées à la transformation.

DATE	POMMES À JUS STANDARD	POMMES À SAUCE	POMMES À JUS OPALESCENT
À compter du début de la récolte	Hâtives 0,07 \$ la livre ou 2,94 \$ le minot de 42 livres	Hâtives 0,0925 \$ la livre ou 3,89 \$ le minot de 42 livres	Hâtives 0,0925 \$ la livre ou 3,89 \$ le minot de 42 livres

PREMIER COMITÉ DE FIXATION DES PRIX DES POMMES DESTINÉES À LA TRANSFORMATION POUR LA RÉCOLTE 2018

Le prochain comité de prix de la pomme destinée à la transformation se tiendra le **28 août à 15 h** à la **Maison de l'UPA** dans le but de discuter du prix des pommes tardives.

CALENDRIER DES DATES DE MISE EN MARCHÉ – RÉCOLTE 2018



Le **16 août 2018**, les membres du comité de fixation des prix des pommes destinées à la consommation à l'état frais ont décidé de conserver le statu quo sur les dates de mise en marché ci-dessous inscrites, dans le but d'avoir un approvisionnement continu de qualité et de respecter la maturité des différentes variétés de pommes du Québec. Les membres du comité des prix demandent aux producteurs, emballeurs et à tous les intervenants de la filière de la pomme de respecter ces dates qui débutent le mercredi.

JUILLET		04	11	18	25
			Jaune transp. Lodi	Jaune transparente	Jaune transparente Vista Bella Rouge hâtive
AOÛT	01	08	15	22	29
	Jaune transparente Vista Bella Rouge hâtive	Vista Bella Jersey Mac ** Rouge hâtive Melba	Jersey Mac Melba	Jersey Mac Melba Sunrise N Paulared **	Sunrise N Paulared Jersey Mac
SEPTEMBRE		05	12	19	26
		Paulared Lobo ** Ginger Gold N Sunrise N	Paulared Lobo Ginger Gold N Sunrise N	Paulared Lobo Ginger Gold McIntosh **	Paulared Lobo McIntosh Ginger Gold N Honeycrisp N Gala N Spartan
OCTOBRE	03	10	17	24	31
	Lobo McIntosh Honeycrisp N Gala N Spartan Cortland Jaune délicateuse	Lobo McIntosh Honeycrisp N Gala N Ambrosia N Spartan Empire Cortland Jaune délicateuse Rouge délicateuse	Lobo McIntosh Honeycrisp N Gala N Ambrosia N Spartan Empire Cortland Jaune délicateuse Rouge délicateuse	Lobo McIntosh Honeycrisp N Gala N Ambrosia N Spartan Empire Cortland Jaune délicateuse Rouge délicateuse	Lobo McIntosh Honeycrisp N Gala N Ambrosia N Spartan Empire Cortland Jaune délicateuse Rouge délicateuse

** Quantité limitée

N : nouvelle variété

Tous les agents autorisés qui commercialiseront avant la date de mise en marché à compter des variétés **SUNRISE** et **PAULARED** perdront des points de démerite qui pourraient entraîner la perte de leur autorisation à titre d'agent autorisé. De plus, les PPQ se réservent le droit d'entamer toute procédure juridique nécessaire pour le non respect des dates de mise en marché et **contre tous les agents non-autorisés**.

Daniel Ruel, agr.

Les Producteurs de pommes Québec

G:\Générale 3\Général\communiqués\2018-2019\com 16-08-18.doc